



Municipalité Val-des-Lacs

Au coeur de la nature



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

COVID-19

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES À HUIS CLOS

Val-des-Lacs, le 15 avril 2020 - La Municipalité de Val-des-Lacs a décrété plusieurs mesures préventives visant à protéger ses citoyens, ses élus et ses employés de la propagation du COVID-19. Nous vous invitons à consulter les derniers communiqués à ce sujet.

Dans le respect de ces mesures et en conformité avec les recommandations gouvernementales, nous vous informons que la séance du conseil qui se tiendra le **18 avril et les prochaines** seront exceptionnellement à **huis clos**, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Pour la séance du 18 avril 2020 et les prochaines, **vous êtes invité à poser vos questions** par courriel à cette adresse, adjointe.dg@municipalite.val-des-lacs.qc.ca. Les questions doivent nous parvenir à partir du moment où l'ordre du jour est publié jusqu'au vendredi midi. Toutes questions soumises hors délai ne seront pas présentées au conseil municipal lors de la séance qui se tient le samedi.

La Municipalité souhaite remercier tous ses citoyens pour leur compréhension et pour leur participation active dans les mesures mises en place par notre gouvernement et par la Municipalité.

Source et information :
Katia Morin, Directrice générale
819-326-5624, poste 3601